

CREDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 €
Siège social : 12, Place des États-Unis – 92127 MONTRouGE Cedex
784 608 416 RCS NANTERRE

la « **Société** »

=<>=<>=<>=<>=<>=<>=

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU MERCREDI 20 MAI 2026

**L'an deux mille vingt-six,
Le mercredi vingt mai à dix heures,**

Les actionnaires de CREDIT AGRICOLE S.A., société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros, divisé en 3 025 902 350 actions de 3 euros chacune, dont le siège social est situé 12, Place des États-Unis – 92127 MONTRouGE Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 784 608 416, et les porteurs de parts du Fond Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) "Crédit Agricole Classique", se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire sur convocation du Conseil d'administration au Palais des Congrès et des Expositions de la Baie de Saint-Brieuc, à SAINT-BRIEUC (22000), Rue Pierre de Coubertin.

Les actionnaires de Crédit Agricole S.A. et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" ont été informés de la tenue de cette assemblée générale par un avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 20 mars 2026 (Bulletin n°34).

Les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE précités ont ensuite été convoqués à l'Assemblée générale par un avis de convocation publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (Bulletin 51) et au Journal Spécial des Sociétés le 29 avril 2026.

Par ailleurs, les actionnaires titulaires d'actions nominatives et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" ont été convoqués par lettre individuelle ou par courrier électronique pour ceux qui ont opté pour la dématérialisation du dossier de convocation.

Enfin, conformément à la loi, la brochure de convocation ainsi qu'un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée ont été mis en ligne sur le site internet de la société : <https://www.credit-agricole.com/finance/actionnaires-individuels/assemblees-generales>.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée de l'Assemblée générale, par les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" présents ainsi que par les mandataires des actionnaires et des porteurs de parts non présents.

.....
.....

Le Président rappelle ensuite que les actionnaires ont été invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Nomination de M. Marc DIDIER en qualité d'administrateur en remplacement de M. Jean-Pierre GAILLARD ;
 - Nomination de M. Richard LABORIE en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Nicole GOURMELON ;
-
-

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

La Secrétaire de séance, chargé de cette mission par le Président, après un incident technique rapidement résolu, met successivement aux voix les résolutions suivantes après appel de chacune d'elles, en précisant l'objet de cette décision.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

.....

.....

Treizième résolution (*Nomination de M. Marc DIDIER en qualité d'administrateur en remplacement de M. Jean-Pierre GAILLARD*). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, nomme M. Marc DIDIER en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Jean-Pierre GAILLARD, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu' à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée par 2 236 491 677 voix pour, 169 458 928 contre et 65 702 835 abstentions.

Quatorzième résolution (*Nomination de M. Richard LABORIE en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Nicole GOURMELON*). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, nomme M. Richard LABORIE en qualité d'administrateur, en remplacement de Mme Nicole GOURMELON, administratrice démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée par 2 236 457 108 voix pour, 169 460 088 contre et 65 725 934 abstentions.

.....

.....

Cinquantième résolution (*Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités*). – L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires.

Cette résolution est adoptée par 2 446 539 364 voix pour, 422 848 contre et 24 594 065 abstentions.

.....
.....

.....
.....

Pour extrait certifié conforme à l’original le 28 mai 2026, signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil par l’intermédiaire du prestataire de services DocuSign.

La Secrétaire Générale

DocuSigned by:
Véronique Fayour
B14F96AE38354FB...
Véronique FAUJOUR